



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DELIBERATION N° 09/2026/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 23 JANVIER 2026 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

AVIS DE LA CACL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 30
Nombre de Procurations : 3

Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote :
Date de convocation : 17 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-trois janvier à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK – Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah KHAN-GRISSET – Elainne JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA

PROCURATIONS : Phong LY donne procuration à Daniel CASTOR – Patricia VICTOR donne procuration à Xavier CLERVAUX – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : Ruth BIDIU CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mikaël MANCEE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Rolande SILEBER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yolande MILZINK-CINCINAT

POUR : 33	Serge SMOCK – Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah KHAN-GRISET – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA Phong LY – Patricia VICTOR – Sandrine JACQUES
CONTRE : 0	
ABSTENTION : 0	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2251-3, L5211-17, L. 5214-16 et L.5216-5 ;

Vu l'article L141-5, L141-7 du code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n°166/2018/CACL portant politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération 197/2022/CACL relative à l'approbation de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ;

Vu la délibération 08/2024/CACL relative à l'approbation de la modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales ;

Vu le Schéma Intercommunal de Développement Economique (SIDE) de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » ;

Vu l'avis de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 19 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau le mercredi 21 décembre 2026 ;

Vu le **Rapport N° 09/2026/CACL** relatif à l'avis de la CACL sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2026 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 09/2026/CACL** relatif à l'avis de la CACL sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2026 ;

ARTICLE 2

D'émettre un avis favorable aux projets d'arrêtés municipaux des Communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral qui, par dérogation au repos dominical, accordent aux commerces de détail un nombre de dimanches travaillés annuel supérieur à 5 pour l'année 2026, tout en s'assurant du respect des dispositions prises par la loi pour les compensations devant être mises en place pour les salariés, soit pour les 12 jours suivants :

- Le dimanche 05 avril (*fête de pâques*) ;
- Le dimanche 25 mai (*fête de pentecôtes*) ;
- Le dimanche 31 mai (*fête des mères*) ;
- Le dimanche 21 juin (*fête des pères*) ;
- Le dimanche 05 juillet (*braderie de Cayenne*) ;
- Le dimanche 23 août (*rentrée scolaire*) ;
- Le dimanche 30 août (*rentrée scolaire*) ;
- Le dimanche 29 novembre (*fêtes de fin d'année*) ;
- Le dimanche 06 décembre (*fêtes de fin d'année*) ;
- Le dimanche 13 décembre (*fêtes de fin d'année*) ;
- Le dimanche 20 décembre (*fêtes de fin d'année*) ;
- Le dimanche 27 décembre (*fêtes de fin d'année*).

ARTICLE 3

D'autoriser le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 23 janvier 2026

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK